

APPEL À SOUTIEN

Vendredi 23 Octobre 2015, à 9H00, aura lieu au tribunal de Poitiers le procès de 2 camarades inculpés lors d'une manifestation contre les violences policières qui a eu lieu le 30 Octobre 2014.

Rémi Fraisse a été tué par les gendarmes dans la nuit du 25 au 26 octobre 2014. La grenade qu'ils ont projetée sur lui, dont l'usage est de plus en plus fréquent dans la répression des manifestations, est une arme de catégorie militaire contenant du TNT. Son explosion au contact immédiat du corps du manifestant l'a tué sur le coup, lui sectionnant la moëlle épinière et lui perforant un poumon.

Sept mois plus tard, paraissait le rapport d'une commission de l'assemblée nationale créée à l'issue de l'assassinat du mois d'octobre pour enquêter sur la répression des manifestations. Loin de limiter les méfaits des forces de l'ordre, ce rapport a le culot de proposer de nouvelles mesures de contraintes, qui vont de l'assignation à résidence préventive pour des personnes ciblées, à l'extension des interdictions de manifester, en passant par la possibilité d'effectuer préventivement un contrôle de l'identité de la totalité des participants, la systématisation des « lanceurs de balle de défense », et la création d'unités de répression spécialisées.

Ils sont restés sourds aux interventions d'une demi-douzaine de personnes éborgnées par les flashballs ou les « lanceurs de balles de défense » (sic) de la police. Ils font comme si la cause de la mort de Rémi était simplement liée à sa participation au rassemblement du Testet (« s'il n'y était pas allé, il ne serait pas mort ! »), et non le fait que les gendarmes nous tirent dessus avec des armes militaires.

Le 3 Mars dernier les deux inculpés passaient en procès et la juge à choisi de les relaxer pour les fait de violence, outrage et rébellion étant donné les preuves fournies (vidéo et témoignages). Un seul a été condamné pour refus de prélèvement ADN à 150€ d'amende. Le procureur ayant fait appel, ils sont de nouveau convoqués pour retenter leur chance au tribunal...

Ce n'est pas un cas isolé : plus de cinquante personnes sont actuellement en prison, ou assignées à résidence, sous contrôle judiciaire, ou convoquées devant la justice, suite à des manifestations similaires partout en France.

Il est des séquences politiques dont l'enchaînement peut se lire comme un message de la machine à gouverner et à écraser. Celui qu'on nous envoie aujourd'hui est clair :

Tuer les manifestants et les perturbateurs fait partie du travail des forces de l'ordre. Le gouvernement les soutient. Il renforce leurs armes, il renforce leur présence, et se tient prêt à réprimer toute contestation quant à la direction qu'il a choisi.

Nous comprenons le message, et nous saurons y répondre, de mille manières. Dans l'immédiat, une de ces réponses passe par le soutien aux personnes visées par leur politique de la terreur.

Rendez-vous le 23 Octobre 2015 à 9h00 devant le Tribunal de Grande Instance de Poitiers (86)

Ne nous laissons plus écraser !

**Pour mémoire... [extrait d'un communiqué du collectif
"Face aux armes de la police"]**

- entre 2000 et 2014, on dénombre 127 personnes tuées par la police...
- Depuis 2005, (depuis que le Flash-Ball existe), on compte trente six mutilés ou blessés graves (recensés !)

Parmi eux, deux enfants de moins de dix ans :

- Nassuir, 9 ans, blessé pendant une intervention policière à Mayotte en 2011,
- Daranka, 8 ans, blessé lors d'une intervention policière à Corbeil-Essonnes, en 2011.

Et un mort par Flash-Ball, Mostefa, assassiné pendant une intervention policière à Marseille en 2010.

Pour toutes ces histoires la justice a été saisie.

On compte seulement une condamnation d'un policier contre 37 classements sans suite, non-lieux ou relaxes.

1 contre 37, L'impunité policière est la règle.